Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 52 (1923)

Heft: 14

Rubrik: Pour la neuvième année d'études primaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

agricole à enseigner. Dès qu'on l'aura reçu, chacun se l'assimilera, l'adaptera, la discutera dans une réunion d'instituteurs avec son inspecteur. Les grandes lignes arrêtées, le détail m'appartient ; alors... en avant !

Le cours de perfectionnement serait grandement facilité si nous avions la chance de posséder une petite pépinière, un jardin scolaire, un champ d'expérience. Si nous n'avons rien, partons quelquefois en excursion, classe dans le champ voisin, dans un verger, dans mon rucher, dans la forêt la plus proche. L'école doit posséder quelques outils : un sécateur, une scie à main, une chevillière, des jalons, des collections de graines, différentes essences de bois, enfin un musée agricole qui s'enrichira chaque année : engrais, oiseaux utiles, nuisibles de nos campagnes, un herbier, etc.

Tout cela, est-ce un idéal irréalisable ? Nous ne le pensons pas.

Domdidier, octobre 1923. H. Vorlet, *maître régional.*

Pour la neuvième année d'études primaires

A l'occasion de la conférence d'automne, les instituteurs de la Singine, réunis à Alterswyl sous la présidence de M. l'abbé Schouwey, inspecteur scolaire, ont discuté la question de la suppression de la dernière année d'école. Tous se sont prononcés énergiquement en faveur de la fréquentation jusqu'à la seizième année. Voici, en abrégé, les arguments qui furent développés, d'après le compte rendu des *Freiburger Nachrichten.*

1. Lorsque la guerre éclata, la mobilisation priva de bras l'agriculture et l'industrie. L'idée surgit donc, et fut mise en exécution, d'utiliser le plus tôt possible la jeunesse en faveur de l'approvisionnement du pays. Ce fut une mesure exceptionnelle, occasionnée par des circonstances exceptionnelles.

2. La guerre terminée, les circonstances devinrent au contraire défavorables à une émancipation prématurée : partout on se plaignit du chômage, du ralentissement des affaires dans le commerce, l'industrie ; toutes les professions souffraient de pléthore d'ouvriers. Et cette situation dure encore, durera sans doute plusieurs années. Faut-il donc augmenter le chiffre des sans-travail en émancipant plus tôt les élèves de nos classes ? Et si l'état de choses redevient normal, nous n'aurons aucun motif d'acquérir des forces nouvelles au prix de la neuvième année d'école.

3. Certes, il serait agréable à maintes familles nombreuses et pauvres que les aînés apportassent le plus tôt possible quelque gain à leurs parents. Mais ceux-ci doivent réfléchir que ce ne sera jamais qu'au détriment de l'avenir de leurs enfants, même s'il ne s'agit que de cas exceptionnels, car ce sera toujours aux dépens de leur formation. Une bonne instruction est le meilleur capital dont on puisse doter ceux qui n'ont pas de fortune. Dire : « Il n'est pas besoin d'aller neuf ans à l'école pour remuer du fumier », c'est trancher à l'étourdie une grave question. Qui sait ce qui est réservé à ce jeune homme, et si, avec une meilleure culture, il n'aurait pas obtenu plus et mieux ?

4. On dit encore : « Dans tel et tel canton, on se contente de huit ans ! » C'est vrai : Mais on doit distinguer entre un canton industriel et une contrée agricole, entre le Tessinois précocement éveillé et le Fribourgeois plus lent et plus tardif. D'autre part, les jours de classe sont plus nombreux que chez nous dans les cantons industriels ; les élèves y ont aussi plus d'occasions de perfectionner, sans frais notables, leur savoir primaire dans des écoles secondaires et professionnelles. En notre pays fribourgeois, les nécessités des travaux des champs imposent des congés qui durent une partie considérable de l'année ; et c'est une raison péremptoire de garder la fréquentation de la neuvième année.

5. Le projet n'est pas sans contradiction : d'une part on augmente, on élargit généreusement le programme primaire, et d'autre part on réduit le temps des études. Pareille logique semble singulière !

6. La raison la plus grave en faveur du maintien des dispositions actuelles nous paraît être d'ordre éducatif. On libérerait l'enfant de l'école précisément au moment où son intelligence se transforme, s'élargit, devient apte à comprendre et à raisonner. Mais c'est justement à ce moment-là qu'il faut lui communiquer les idées qui seront le fonds de ses convictions et de sa vie.

7. Et la formation morale ? Le jeune homme entre, au cours des dernières années d'école, dans une période critique, décisive souvent de la conduite bonne ou mauvaise de l'existence entière. Et c'est juste au moment où la main de l'éducateur lui est le plus indispensable, qu'on le laisserait sans guide, livré à lui-même ? Quelles sottises ne seront pas le résultat de cette libération, alors que, adolescent à peine dégrossi, plein de lui-même, impatient de tout joug, quelques francs dans la poche, il voudra « jouer au jeune homme » ?

Parents, éducateurs, tous, nous devons repousser avec énergie cette dangereuse manifestation du matérialisme de notre époque. Nous avons la confiance que les représentants de notre peuple se refuseront à sanctionner une mesure qui marquerait un recul dans notre politique scolaire.

Il n'est personne qui, parmi les membres du corps enseignant, au sein du clergé, dans les rangs des citoyens soucieux de la moralité de la jeunesse et de l'avenir du canton, n'appuie de tout son pouvoir les idées émises par nos collègues de la Singine et leurs sages conclusions.

Comment utiliser le nouveau livre d'histoire du canton de Fribourg de M. le Dr Castella ?

Ce beau livre d'histoire a paru ; il nous a été distribué. Comment l'instituteur le mettra-t-il à profit pour rendre son enseignement plus vivant ? Loin de moi la prétention de vouloir imposer une méthode ! Mon seul but est de faciliter aux maîtres l'utilisation de cet ouvrage ; heureux si, après la publication de ce modeste aperçu, des maîtres plus compétents que moi apportent, à leur tour, le tribut de leur expérience. Car « du choc des idées jaillit la lumière ».

Dans son avant-propos, l'auteur nous dit : « *Si l'histoire de la Suisse est déterminée par celle de l'Europe, celle de Fribourg l'est par les grands événements de l'histoire de la Suisse.* » Ces quelques lignes me semblent nous indiquer la marche à suivre dans l'emploi de l'*Histoire du Canton de Fribourg*.